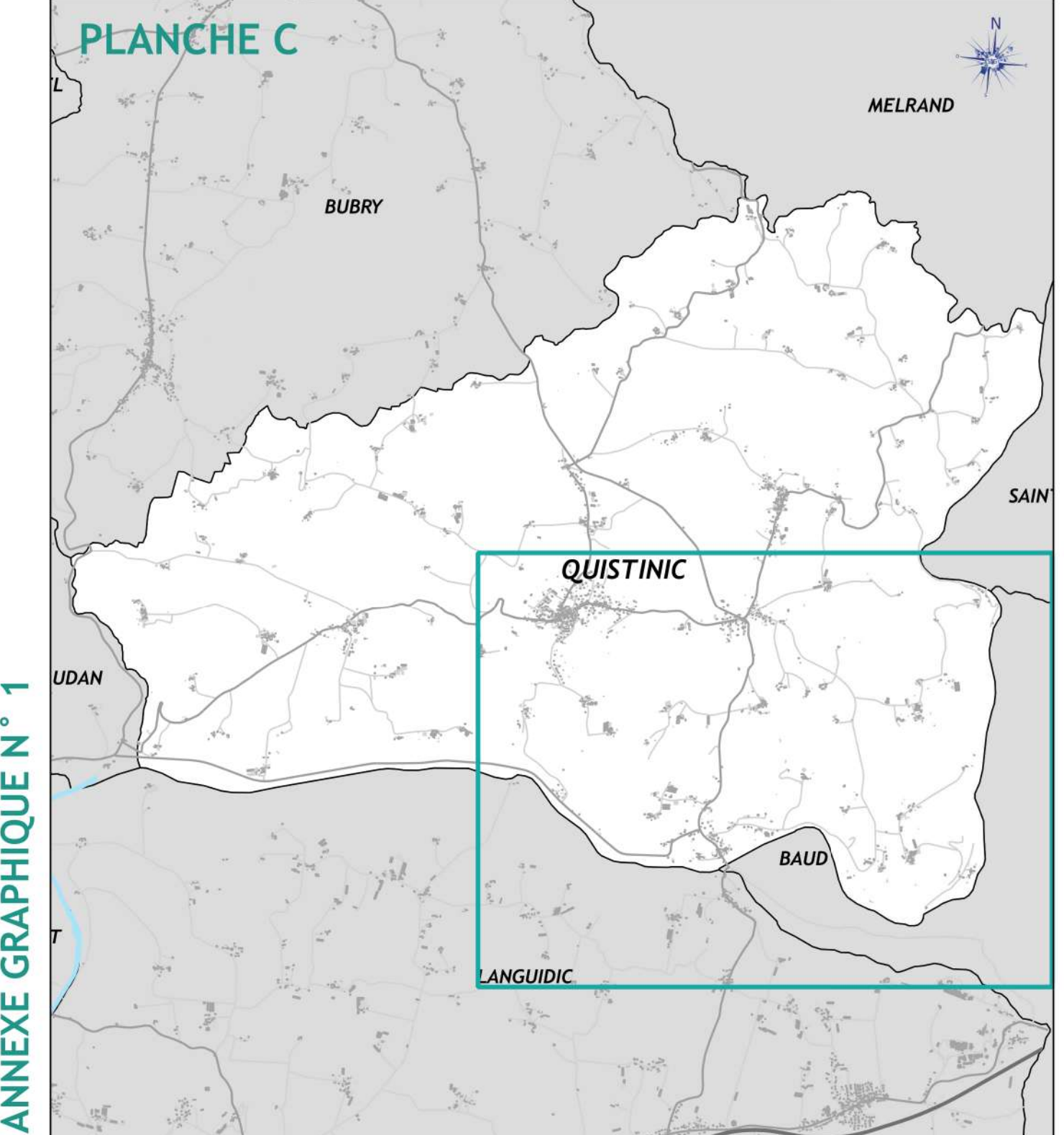


COMMUNE DE QUISTINIC
PLAN LOCAL D'URBANISME
 PLU approuvé le 19 décembre 2019
 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



- Légende**
- ✱ AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
 - ✱ AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
 - ◆ T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
 - A5_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
 - A5_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
 - I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
 - I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes souterraines
 - A5_EP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux pluviales
 - AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
 - AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
 - AC2_J : Servitude relative aux sites inscrits
 - ▨ AS1 : Périètre de protection des captages d'eau potable
 - ▨ EL3 : Servitude de halage et de marchepied
 - I4 : I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique
 - PM1 : Périètre de prévention des risques d'inondation
 - PT2 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - T1 : Servitude relative aux voies ferrées
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)

ANNEXE GRAPHIQUE N° 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019
 Le Maire,
 Gisèle GUILBART



Échelle : 1/5 000

